

Juin 2011

Compétitivité et protection sociale ***Le biais des salaires et des classes moyennes***

Dans le cadre des consultations de l'Assemblée nationale, la CFE-CGC a été auditionnée le 25 mai dernier pour faire connaître son point de vue et ses propositions en matière de compétitivité et de financement de la protection sociale.

Compétitivité et emploi

Bernard Van Craeynest explique que la démarche de la CFE-CGC repose sur sa conviction que la notion de compétitivité inclut nécessairement une dimension sociale et que « l'objectif ultime » de cette compétitivité est « le bien-être social ». Il demande que les mesures en la matière se focalisent sur les demandeurs d'emploi, notamment chez les jeunes, de manière de manière à les rapporter avec fiabilité aux demandes des entreprises. En ce sens la formation des jeunes mérite une attention particulière : alternance, tutorat, notamment, doivent rester du ressort de la formation et non subir des dérives vers « une utilisation des compétences à moindre coût ».

Toujours dans cette logique d'emploi, la CFE-CGC insiste sur l'importance de la sécurisation des parcours professionnels : « il est nécessaire d'entrer dans une logique plus préventive que curative et de développer des actions en amont de la rupture de contrat de travail. La Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) apparaît comme l'outil incontournable de cette logique préventive ».

Compétitivité et critères sociaux

Le président confédéral relativise les indicateurs multicritères sur lesquels s'appuient les économistes pour mesurer les niveaux de vie des habitants et s'interroge sur la fiabilité des nombreux indices composites de compétitivité utilisés par les organismes de notation. Il regrette l'absence de prise en compte des critères sociaux dans ces indicateurs, alors que démonstration est faite que la protection sociale est en soit source de productivité : les dépenses sociales ont notamment joué un rôle de stabilisateur dans la crise économique et de garant de la cohésion sociale.

Compétitivité et revenus

La CFE-CGC insiste sur le rôle de la fiscalité mesurée, favorable aux investissements, et de salaires attractifs, favorables aux mains d'œuvre qualifiées, dans une compétitivité élevée : ce sont deux atouts pour les entreprises étrangères qui viennent s'implanter en France.

Le capital humain est déterminant pour la croissance. Il faut le valoriser par l'instauration d'un salaire minimum plancher pour l'ensemble des salariés non cadres au forfait jours égal au plafond de la Sécurité sociale, et créer un salaire minimum de base de référence « cadre » égal au salaire charnière de l'AGIRC. En matière de salaires, la CFE-CGC demande avec insistance que soit respectée la Négociation annuelle obligatoire (NAO) de manière à redynamiser la consommation.

Compétitivité et protection sociale

Si la protection sociale est un investissement facteur de développement, elle doit être judicieusement financée. Sa remise à plat est aujourd'hui nécessaire. La CFE-CGC privilégie deux pistes : la révision de l'assiette de financement par la création d'une cotisation sociale sur la consommation totalement affectée à la branche maladie ; la réduction des exonérations de charges sociales dont bénéficient les entreprises et la non concentration des allègements de charges sur les bas salaires.

Compétitivité et innovation

La CFE-CGC demande qu'un effort particulier soit accompli en direction de l'innovation et la qualité des produits, tous deux sources importantes de compétitivité. Dans cette optique, l'adaptabilité des métiers et des mains d'œuvre est « incontournable » ce qui revient, encore une fois à favoriser la GPEC. La connaissance des métiers et de leurs évolutions peut être favorisée par le développement de l'expertise sectorielle, grâce aux observatoires déjà existants. En parallèle et au niveau de l'entreprise, la CFE-CGC préconise une meilleure accessibilité des PME aux aides de financement public, de faciliter la transmission des entreprises familiales (50 % des emplois en France), de renforcer l'attractivité des produits fabriqués en France auprès des consommateurs, comme avec le projet d'Yves Jégo de créer un label « origine France garantie ».

La CFE-CGC considère que la France a des atouts compétitifs si elle les concentre sur les produits de haute technologie et dans les secteurs industriels d'avenir (santé, domotique, réseaux, TIC, etc.), par l'optimisation de « filières industrielles ».

Compétitivité et classes moyennes

Bernard Van Craeynest insiste la large participation des classes moyennes à l'effort de compétitivité : elles ne doivent pas être exclues de la redistribution, ni faire les frais d'une généralisation des conditions de ressources, des prestations forfaitaires ou des plafonds pour bénéficier, au même titre que les autres catégories sociales, des prestations sociales.

Et pour rendre justice aux classes moyenne de leur indispensable rôle en termes de cohérence sociale, la CFE-CGC propose une politique du logement qui leur soit plus ouverte : par un rééquilibrage de l'offre et de la demande ; par des HLM accessibles aux classes moyennes ; en remplaçant le principe de caution par une Garantie locative obligatoire pour tous...